



Donation entre vifs

Par ROBERT

Bonjour, J'ai 65 ans et souhaite faire une donation de 100 000 ? à chacun de mes 2 enfants. Cette donation sera imputée sur la cession de 50 % de la nue propriété d'un bien d'une valeur de 600 000 ?. Pouvez vous me dire combien cela me coutera au total, sachant que je prends à ma charge l'intégralité des frais et taxes ?

Je vous remercie.

Cordialement.

récap :

valeur du bien 600 000

donation 50 % du bien en nue propriété, soit 300 000 - usufruit.

Je conserve l'usufruit.

Par ESP

Bonjour, bienvenue,

Vous êtes ici, sur un forum juridique, vous avez semble-t-il bien organisé votre projet sur ce plan là.

Pour les frais, c'est à votre notaire qu'il faudrait demandé une évaluation.